

Rapports entre paysages naturels et conflits intra/intercommunautaires: les germes d'une instabilité permanente

T. Soro^{1*}

Keywords: Populations- Intercommunity conflicts- Natural landscapes- Sociopolitical instability- Conflict management- Côte d'Ivoire

Résumé

Cet essai porte sur le rapport entre paysages naturels et stabilité intra/intercommunautaire. Il analyse la relation entre ces deux réalités et fait ressortir ses implications sociocommunautaires. À travers une démarche phénoménologique, cette étude montre l'influence mutuelle existant entre paysages naturels et stabilité intra/intercommunautaire. Ainsi, cette analyse phénoménologique des paysages naturels, fait ressortir le lien étroit entre leur gestion, leur dégradation et le déclenchement de certains conflits dans le monde, et plus particulièrement en Afrique. Aussi montre-t-elle l'impact des conflits armés sur l'environnement naturel. Ce qui tend à instaurer un cycle permanent d'instabilité et de conflits successifs. Pour rompre ce cycle de conflits et éviter cette instabilité intra/intercommunautaire permanente, il est nécessaire de prendre en compte la gestion, la protection et la restauration des paysages naturels dans les processus de résolution des conflits.

Summary

Relation Between Natural Landscapes and Intra/intercommunity Conflicts: the Seeds of a Permanent Instability

This essay deals with the relationship between natural landscapes and intra/intercommunity stability. It analyses the relation between these two realities and highlights its social implications. Through a phenomenological approach, this study shows the mutual influence which exists between natural landscapes and intra/intercommunity stability. Thus, this phenomenological analysis of natural landscapes highlights the close link between their management, their degradation and the outbreak of some conflicts throughout the world, particularly in Africa. It also shows that armed conflicts affect the natural environment. This tends to create a permanent cycle of instability and successive conflicts. To break this cycle of conflicts and avoid this permanent intra/intercommunity instability, it is necessary to take into account natural landscapes management, protection and restoration in conflict resolution processes.

Introduction

Les paysages naturels sont indispensables pour le bien-être aussi bien individuel que communautaire; cela est de notoriété publique. Au-delà du simple bien-être, c'est l'existence du genre humain qui est liée à la nature, c'est-à-dire au milieu de vie. Jonas (13) relève d'ailleurs, avec justesse, «la solidarité de destin entre l'homme et la nature». Le destin du genre humain est lié à l'état du milieu naturel. Par contre, ce qui n'est le plus souvent pas perçu, ce sont, d'une part, les incidences de l'état des paysages naturels sur la stabilité entre les communautés ou en leur sein. L'on fait bien souvent peu attention au rapport entre l'environnement naturel et la paix intracommunautaire ou intercommunautaire. D'autre part, l'impact de l'instabilité ou des conflits entre communautés sur les paysages naturels et leur gestion passe encore plus inaperçu, aussi bien pour les populations que pour les gouvernants. Or, l'interaction entre ces paysages et les conflits est susceptible d'alimenter la récurrence des tensions sociales, voire des guerres

civiles dans certaines régions du monde. C'est pourquoi, cette étude se propose d'analyser de près cette double relation entre les paysages naturels et les conflits intra/intercommunautaires. Plus précisément, il s'agit de chercher à répondre à l'interrogation suivante: En quoi les rapports entre paysages naturels et conflits intercommunautaires recèlent-ils les germes d'une instabilité sociopolitique permanente? La réponse à cette question nécessite une analyse de celles-ci: Comment paysages naturels et conflits civils s'influencent-ils? Quelles sont les implications de cette mutuelle influence pour une société? Quelles alternatives pourraient-elles parer une instabilité sociopolitique permanente? Ces interrogations s'inscrivent dans le cadre d'un ensemble d'objectifs d'étude que s'est assignée la présente recherche.

En effet, elle se propose d'étudier d'abord les influences pouvant exister entre les paysages naturels et la stabilité intra/intercommunautaire. Ensuite, elle entend faire ressortir les implications sociocommunautaires de ces influences. Enfin, cette

¹Université Alassane Ouattara, Département de Philosophie, Bouaké, Côte d'Ivoire.

*Auteur correspondant: Email: tomasoro@yahoo.ca

investigation se propose de penser des alternatives pouvant éviter une instabilité permanente des sociétés.

Pour conduire la réflexion sur ces objectifs, la méthode phénoménologique oriente la présente recherche. Cette méthode est centrée sur le phénomène réel étudié et caractérisée, d'une part, par un « retour aux choses mêmes » et, d'autre part, par un retour à la subjectivité pour décrire et analyser les réalités auxquelles elle se trouve confrontée. Ancrée dans l'analyse des phénomènes vécus et de documents issus d'études de terrain, cette approche méthodologique permet, non seulement, une considération des modifications des paysages et l'analyse de leurs conséquences sur la stabilité sociale, mais aussi une étude des répercussions des conflits sur la protection et la gestion des espaces naturels.

Il faut souligner que cette méthode permet également d'examiner les hypothèses d'étude de cette investigation. La première d'entre elles est, d'une part, qu'il est probable que la dégradation de l'environnement naturel favorise l'émergence de conflits intra/intercommunautaires et, d'autre part, que ces conflits accentuent, à leur tour, la déstructuration des paysages. Ce qui, en deuxième lieu, impliquerait que ce double rapport entre paysages naturels et conflits civils est susceptible de renfermer les risques d'un cercle vicieux de conflits ou de violences entre les communautés, ou en leur sein. Enfin, pour éviter cette instabilité intra/intercommunautaire permanente, la prise en compte de la gestion des paysages naturels et de leur protection dans la résolution des conflits pourrait efficacement contribuer à rompre ce cycle d'instabilité.

L'intérêt de cette étude réside dans le fait qu'elle met plutôt l'accent sur les liens entre paysages naturels et conflits, et non simplement sur le rapport entre l'environnement naturel et l'homme/les communautés. De plus, en rupture avec une gestion classique des conflits, d'un point de vue exclusivement communautaire ou interhumain, cette recherche s'intéresse à une prise en compte des paysages naturels dans la recherche de solution aux conflits entre communautés.

C'est pour cela que cet essai se structure en deux axes majeurs: Des influences mutuelles entre paysages naturels et conflits intra/intercommunautaires et leurs implications sociopolitiques et des alternatives pour une stabilité sociale et intra/intercommunautaire durable.

Des influences mutuelles entre paysages naturels et conflits intra/intercommunautaires et leurs implications sociopolitiques

Le rapport entre les paysages naturels et les conflits intra/intercommunautaires est marqué par deux types d'influences. L'une, provenant de l'état desdits paysages ou de leur gestion, porte sur la stabilité sociopolitique ou la paix entre les peuples. Cette influence est susceptible d'engendrer des conflits civils. L'autre, provoquée par les conflits ou guerres intercommunautaires, est la déstructuration de la biosphère.

Impacts des paysages naturels sur la stabilité sociopolitique

Les impacts des paysages naturels sur la stabilité des communautés peuvent être appréhendés à divers niveaux. Mais, ici, l'intérêt est accordé à trois aspects. Ceux-ci ont trait à la gestion des paysages naturels, leur richesse et leur destruction. Ainsi faut-il d'abord relever que la gestion de ces paysages joue un rôle déterminant dans leur incidence sur la stabilité des sociétés humaines. Elle contribue à consolider la paix sociale, à la fragiliser ou à conduire à des situations conflictuelles ou encore à des guerres civiles.

L'on sait que les richesses des paysages naturels font couramment l'objet de luttes. Et la manière dont l'on gère cette situation détermine son impact sur l'environnement social. Lorsque la gestion des biens de la nature ou leur répartition est inégalitaire et abusive, il y aura nécessairement l'émergence de mécontentements et de discordes au sein d'une même communauté ou entre communautés (1). Comme le relèvent Hart et Castro (11) «les conflits liés aux ressources naturelles procèdent des désaccords et des différends sur l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles». En d'autres termes, les richesses des paysages naturels sont des facteurs de déclenchement ou d'alimentation des conflits, lorsque leur gestion ne contente pas toutes les parties. L'un des exemples illustratifs de cette réalité est la création du village de Logboayo¹. Car, à «l'origine de la création de Logboayo se trouvent les conflits sociaux liés au contrôle des ressources foncières» (24). À la suite desdits conflits, une partie de la communauté a été contrainte de migrer vers de nouvelles terres.

En outre, le niveau de richesse des paysages naturels peut être également un facteur important dans l'émergence des conflits intercommunautaires par la provocation de déplacements massifs. En fait, selon les richesses naturelles d'une région, celle-ci peut être à l'origine de mouvements migratoires.

¹Logboayo est un village situé dans la zone de Soubré (Côte d'Ivoire).

²Il faut souligner que les taux des migrations internes sont difficilement déterminables, vu que les données du RGPH prennent en compte nationales et non nationales (22,4% de la population de la Côte d'Ivoire). Mais, la répartition de la population sur le territoire est expressive des mouvements de populations vers les zones forestières. En effet, la majorité de la population de la Côte d'Ivoire est en zone forestière, avec 17 107 086 habitants (soit 75,5 %) de la population sur 48 % de la superficie du territoire national (22).

Deux types de mouvements peuvent être relevés, à cet effet, en fonction des dispositions ou des propriétés naturelles, en matière d'atouts ou de richesses (végétales, animales, pédologiques, pluviale ou aquatiques), des paysages.

Naturellement, les zones abondantes en ressources sont attrayantes et accueillent, en conséquence, d'importants flux migratoires. Quant aux paysages naturels moins riches, pauvres ou appauvris, elles voient leurs populations migrer vers des territoires plus riches.

Ces populations se déplacent pour des zones susceptibles de leur fournir plus d'opportunités pour leur survie, leur épanouissement ou leurs perspectives économiques.

L'étude faite, conjointement au Sénégal et en Côte d'Ivoire, sur les mouvements migratoires par les Universités Cheikh Anta Diop (Dakar) et Nangui Abrogoua (Abidjan), montre l'importance des migrations des zones à paysages naturels détruits ou pauvres vers d'autres plus riches. Sur le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, l'étude révèle que les populations des savanes (du Nord et du Centre) migrent vers les zones forestières plus propices à l'agriculture², notamment aux cultures de rente (24). Ainsi certaines régions, de par la richesse de leurs paysages naturels, voient-elles leurs populations se densifier davantage et se diversifier. Cette forte population multi-identitaire, multiculturelle et multi-intéressée est engagée dans une conquête d'espace et de ressources. Ce qui débouche assez souvent sur des conflits d'intérêts (20). Ceux-ci pouvant être entre individus ou communautés, ils sont alors susceptibles d'engendrer des conflits intracommunautaires ou intercommunautaires. L'exploitation des richesses de la biosphère constitue, de ce fait, une source de violence, voire de guerre. C'est pourquoi, dans le débat sur les causes des conflits, certains analystes soutiennent que «l'avidité explique la majorité des guerres civiles depuis la fin du 20^{ème} siècle, car une importante corrélation entre les guerres civiles et l'abondance des ressources naturelles est observée» (14). Ce qui veut dire que la recherche de ressources, surtout lorsqu'il y a d'importants déplacements de populations, est un facteur important de conflits civils.

Cela se renforce avec le fait que l'exploitation des paysages naturels, dans une région habitée ayant accueilli d'autres populations, recèle un autre facteur essentiel de conflit. Celui-ci est en rapport avec le phénomène de vente, de location ou de prêt de terres, courant dans bien de pays de l'Afrique subsaharienne.

Il s'agit de ce que l'on peut appeler "la rupture des chaînes générationnelles". Cette expression désigne une déconnexion entre les générations ayant passé le "contrat d'exploitation" ou de cession de terres et celles qui l'exploitent, si bien que les présentes ignorent ou méconnaissent les termes dudit contrat. À ce moment, les uns et les autres revendiquent la

propriété des espaces concernés. Et, la terre devient au centre de conflits ouverts entre communautés.

Dans de tels cas, les autochtones s'inscrivent dans une logique de reconquête des terres (1) et les autres se battent pour ne pas perdre celles qu'elles exploitent. Il apparaît, de ce fait, que «terres et conflits sont souvent inextricablement liés» (9, 21). Enfin, il convient de souligner que la destruction des paysages naturels accentue la récurrence des conflits. Elle peut induire au moins deux conséquences ayant des répercussions immédiates sur la stabilité communautaire. La première est que la destruction de la nature entraîne une réduction de ses ressources et la capacité de production des terres et des eaux. Cela rend les populations économiquement plus vulnérables et aussi plus exigeantes pour leurs propriétés et aussi plus engagées dans la quête d'espaces additionnels.

Ce qui ne peut que renforcer les tensions sociales au sein des communautés ou entre elles.

La seconde conséquence, pouvant être directement liée à la précédente ou non, est la recrudescence des mouvements migratoires provoqués par le changement climatique.

En effet, avec la déstructuration des paysages naturels, il y a indubitablement un changement climatique, aussi bien de façon locale que globale. Les conditions de vie devenant davantage pénibles pour les populations, elles sont contraintes au déplacement. «Le changement climatique aggrave donc les inégalités existantes, au plan international comme au sein des États (...).

De nouveaux flux de migrants et de réfugiés (sont) la conséquence inévitable» (27). Or, les migrations sont un important facteur de déclenchement des conflits dans les communautés ou entre différentes communautés.

L'analyse de Welzer sur les «conflits environnementaux» dans son ouvrage *Les guerres du climat: Pourquoi on tue au XXI^e siècle* est, à cet effet, assez riche. Il dresse un tableau des régions marquées par des conflits liés aux biens des paysages naturels. L'on se rend compte que tous les continents sont concernés dans le monde.

L'Afrique compte vingt-deux conflits liés à l'environnement naturel dont cinq sont internationaux et les autres nationaux ou locaux, c'est-à-dire entre des communautés du même pays.

Il apparaît donc que les paysages naturels, par la manière dont ils sont gérés, leurs richesses ou leur dégradation, sont des facteurs importants de déclenchement des conflits civils.

Avec la crise environnementale qui prend de l'ampleur et le réchauffement climatique qui s'accroît (8), ces types de conflit semblent être plus enclins à se multiplier. Or, les périodes de conflits ne sont pas des plus favorables à une bonne gestion ou à une protection de l'environnement naturel. Les conflits intra/intercommunautaires ont plutôt des impacts importants sur la nature.

Impacts des conflits intra/intercommunautaires sur les paysages naturels

En période de guerre civile, il n'y a que deux préoccupations majeures qui orientent toutes les parties et président toutes les actions. Belligérants, humanitaires et médiateurs, tous sont tenus par ces réalités: vaincre l'adversaire pour les uns et sauver des vies humaines pour les autres. Quelle que soit la préoccupation considérée, les conséquences sont désastreuses pour l'environnement naturel.

En considérant la seconde préoccupation évoquée, elle est en général celle des humanitaires et des médiateurs. Les premiers ont pour mission de venir en aide aux populations des zones de conflit. Il s'agit également de secourir et soigner les personnes victimes des affrontements entre les parties ou des effets collatéraux de la guerre, suivant les principes du droit humanitaire.

Les ressources des organisations engagées dans cette action sont donc essentiellement orientées vers les objectifs fixés par leurs cahiers de charges.

Or, ceux-ci visent, en période de conflits armés, une prise en charge immédiate des hommes blessés, sinistrés, en détresse (4). Il s'agit, de prime abord, de cas d'urgence qui n'ont en vue que les êtres humains. À priori, il n'y a pas d'attention pour les non humains, notamment les paysages naturels. Les ressources n'y sont également pas consacrées. Pour des actions humanitaires à caractère préventif, des fonds pourraient être affectés à la gestion, la protection ou la restauration des paysages naturels. Mais, en période de conflit ouvert, il s'agit de parer au plus pressant, la protection des hommes, leur assurer un minimum de dignité. Hans Jonas, même en admettant la dignité de la nature et étant profondément engagé dans sa valorisation et sa protection, reconnaît ce primat à l'être humain. C'est pourquoi, il affirme que «dans le choix entre l'homme et la nature, tel qu'il se pose toujours à nouveau dans chaque cas particulier de la lutte pour l'existence, l'homme vient sans doute toujours en premier et la nature, même une fois admise sa dignité, doit lui céder le pas, ainsi qu'à sa dignité supérieure» (13). Cela montre la logique, juste, d'intervention de l'humanitaire et le manque d'action en faveur de l'environnement naturel en période de guerre.

En ce qui concerne les seconds, c'est-à-dire les médiateurs, la finalité de leur mission rejoint celle des humanitaires, à savoir sauver des vies humaines. Cette mission consiste à assurer une médiation entre les différentes parties en conflit pour, d'une part, mettre fin aux affrontements et, d'autre part, trouver une solution définitive ou durable. Dans cette perspective, leurs ressources et efforts sont consacrés fondamentalement à la recherche d'un moyen pouvant amener lesdites parties à une table de discussion et trouver un accord entre elles. Comme cela apparaît, il ne s'agit pas lors de guerre

civile ou militaire de la préservation de la biosphère. Celle-ci reste loin derrière les priorités. En période de conflit, l'évocation des paysages naturels, dans un contexte de recherche de solutions, présuppose que ceux-ci sont l'un des facteurs déclencheurs immédiats de la crise. Ainsi, pendant les conflits entre communautés, la nature est livrée à elle-même. En considérant la préoccupation des belligérants, elle n'est pas seulement indifférente à ce que subit la biosphère. Les paysages naturels subissent également les effets des combats et sont même employés dans les stratégies de guerre, d'une part, et l'état de violence rend quasi impossible toute action en faveur de l'environnement et paralyse les structures qui s'en occupent, d'autre part. En effet, avec les conflits armés, l'une des premières conséquences est l'arrêt ou la fragilisation du fonctionnement des structures de gouvernance. De façon générale, fonctionnent relativement bien les structures chargées des services d'urgence ou de première nécessité. Celles s'occupant des questions environnementales sont naturellement contraintes de fonctionner au ralenti ou de fermer, selon l'ampleur du conflit ou des violences qu'il engendre. C'est le cas des structures de gestion des aires protégées, en l'occurrence les parcs nationaux et les réserves naturelles. Les systèmes de gestion, de conservation et de valorisation de ces espaces naturels sont fragilisés ou mis hors de service. Il y a alors un arrêt systématique des programmes en faveur de la protection de l'environnement et une destruction progressive des écosystèmes des espaces concernés.

L'une des illustrations de cette réalité est la crise militaro-politique connu par la Côte d'Ivoire. Les services de la SODEFOR³, des agents des eaux et forêts et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ayant cessé de fonctionner dans les zones Centre, Nord et Ouest du pays, leurs aires protégées ont également été abandonnées à tout type d'exploitations illicites: déforestation massive, braconnage, explosion de l'orpaillage (24). À cet exemple, s'ajoute le cas de la République démocratique du Congo (RDC). Dans ce pays, les pertes entraînées par les conflits armés, entre 1975 et 2002 seulement, sont énormes et même difficilement estimables au niveau de la faune et de la flore.

Car, les destructions concernent à la fois les parcs nationaux de Kauzi-biaga au Sud-Kivu, de Virunga au Nord-Kivu, de la Garamba et de Salonga (23). Ce dernier parc a même enregistré la disparition des chimpanzés nains. La paralysie des systèmes de gestion et de protection de ces aires a renforcé le braconnage qui a particulièrement décimé la faune de ces parcs nationaux. L'on enregistre, par exemple, pour le seul parc de Virunga «l'abattage de 8000 éléphants, 350 familles de gorilles de montagnes, 100 hippopotames, 24 spécimens de rhinocéros,

³Société de Développement des Forêt (Côte d'Ivoire).

1000 buffles, 21 patamouchées, 4 léopards, 396 cobes de biffons», etc. (23). Ainsi, du fait de l'inexistence de structures de gestion des espaces naturels en période de conflits, les paysages naturels des zones de conflit sont détruits avec leurs richesses par les exploitations illicites.

Ces désastres liés au non fonctionnement des systèmes de protection et de gestion de l'environnement s'ajoutent, en fait, aux destructions liées aux armes et stratégies de guerre utilisées. Car, en Afrique, lors des conflits, notamment intercommunautaires ou interethniques, la «politique de la terre brûlée moderne» (19) est couramment utilisée par des groupes pour mettre sous pression les communautés adverses. De plus, certains conflits enregistrent l'emploi d'armes de destruction massive. Or, au-delà des importantes pertes en vie humaine, les paysages naturels en pâtissent énormément aussi, et même après la guerre – vu qu'il y a des explosifs qui restent toujours dans la nature. Les armes et les stratégies employées lors des conflits peuvent, de ce fait, engendrer une dégradation des milieux naturels dans les périodes post-conflits, si la résolution des conflits ne prend pas en compte cette réalité.

Par ailleurs, le déplacement de centaines de milliers de personnes, du fait de conflits armés, contribue également à la destruction des espaces naturels et leurs richesses, telles que la faune et la flore. C'est ce que souligne Banamuhere (2), dans le cas de la guerre du Rwanda: «l'afflux massif de plus 2,5 millions de réfugiés rwandais dans la partie orientale du pays (RDC) a eu un impact très négatif sur les communautés de base ainsi que sur les parcs nationaux de Kihuzi Biega et de Virunga». L'une des guerres ayant entraîné le plus de réfugiés, la guerre du Rwanda a beaucoup affecté l'environnement naturel des pays voisins qui ont accueilli ce grand nombre de personnes. Au Congo, par exemple, dans la région des Grands Lacs, cela a également «entraîné une dégradation rapide des écosystèmes locaux» (3).

Il apparaît donc que les conflits entre communautés, ou au sein de celles-ci, contribuent à la dégradation des paysages naturels. Ils paralysent les structures de protection et de gestion de ces paysages, rendent quasi impossibles de nouvelles actions en faveur de l'environnement et déstructurent les écosystèmes des zones de guerre et des régions accueillant les flux de réfugiés de guerre.

Tout cela contribue à favoriser la savanisation des zones forestières, la désertification, l'accélération des changements climatiques et du réchauffement global de la planète.

Or, il a été sus-montré que la dégradation des paysages naturels est un facteur important dans le déclenchement des conflits entre individus ou communautés. Ce double rapport entre les paysages naturels et les conflits intra/intercommunautaires enferme donc des risques considérables d'instabilité

des communautés. Car, comme on le voit, d'une part, ces paysages, leur destruction ou leur gestion, peuvent engendrer des conflits intra/intercommunautaires et, d'autre part, les conflits civils favorisent la dégradation des paysages naturels, de l'environnement. Ce qui tend à établir un cycle permanent d'instabilité et de conflits entre les communautés. C'est pourquoi, il est impératif de réfléchir sur les alternatives susceptibles de rompre cette suite cyclique entre conflits intra/intercommunautaires et paysages naturels.

Alternatives pour une stabilité sociale et intra/intercommunautaire durable

La stabilité sociale est indubitablement l'aspiration de tous les membres d'une communauté. Devant la possibilité d'une instabilité permanente, du fait de la mutuelle influence entre les paysages naturels et les conflits intra/intercommunautaires, trouver des alternatives pour éviter cette éventualité et assurer une paix durable devient alors une exigence majeure. Pour ce faire, la réflexion peut se faire à deux niveaux : l'un portant sur les dispositions préventives des conflits en rapport avec les protections de l'environnement en temps de paix et l'autre sur la prise en compte des paysages naturels en période de guerre et dans la résolution des conflits.

Gestion des paysages naturels et résolution des problèmes environnementaux: une prévention des conflits intra/intercommunautaires

L'une des meilleures manières de construire la paix, c'est de prévenir les conflits. Pour cela, éviter la création du mécontentement et du sentiment d'exclusion ou d'être privé de ce dont on a droit, pourrait y jouer un rôle important.

C'est pourquoi, au regard du fait que la gestion des richesses des paysages naturels a des répercussions considérables sur la cohésion sociale ou intercommunautaire, l'une des premières alternatives à la permanence des conflits est indubitablement la gestion équitable des richesses de ces paysages.

À ce niveau, il s'agit de créer dans la gouvernance des paysages naturels les conditions d'un accès équitable à ces richesses et du respect des droits des membres ou des différents groupes de la communauté. Autrement, le sentiment d'injustice pourrait, s'il n'engendre directement des conflits, se mêler à d'autres facteurs sociaux ou politiques et déboucher sur des affrontements, des guerres civiles. À cet effet, Babo souligne, par exemple, que les mécontentements émanant des questions foncières en Côte d'Ivoire ont joué un rôle important dans le déclenchement de la guerre de 2002, en se greffant aux problèmes identitaires et politiques. Il relève que, depuis 1998, la gestion foncière dans le pays, par les différents pouvoirs qui se sont succédés, a créé chez une partie des populations nationales et étrangères des sentiments de discrimination, d'exclusion. En effet, écrit-il, «si le conflit (foncier) de Tabou n'a pas

été le facteur déclencheur de la guerre de 2002, il en a été l'un des événements décisifs en raison des frustrations, des expropriations et des dénis de droits tant des ressortissants burkinabés que de certains nationaux accusés d'être «de nationalité douteuse» (1). Cela montre que la gestion des problèmes liés aux paysages naturels doit éviter de créer de tels sentiments. Pour cela, la gouvernance de ces paysages est obligée de prendre en compte un certain nombre de paramètres, de se faire selon les réalités du terrain et dans l'intérêt des communautés. Pour remplir ces conditions, premièrement la gouvernance des paysages naturels ne peut être ni faite loin de ceux-ci, ni en l'absence des personnes et des communautés ni de façon unilatérale. En d'autres termes, il faut opter à la fois pour une gestion de proximité, participative, inclusive et discursive. Elle doit être de proximité et participative, parce que, d'une part, les structures de gestion ne sauraient être efficaces en étant loin des réalités des paysages administrés et des communautés qui y vivent. D'autre part, l'association des communautés à la gestion et aux décisions en rapport avec leurs territoires permet d'éviter les malentendus entre elles et de gagner leur adhésion aux mesures et projets (9). Deuxièmement, il est important que toutes les communautés ou groupes impliqués dans l'exploitation des paysages naturels, sans exclusion, soient associés à leur gestion. Cela constitue un atout, en cas de litige, pour éviter les suspicions des communautés les unes envers les autres (8). Troisièmement, la gouvernance se doit d'être discursive, c'est-à-dire permettant à toutes les parties de se prononcer sur toutes les questions. Il s'agit de favoriser la concertation et la discussion afin de trouver des solutions consensuelles aux différents problèmes rencontrés avec les paysages naturels et opposants des personnes ou des communautés. Car, la création d'un cadre de discussion dans la gestion est une des meilleures voies pour que les parties s'entendent mieux et pour éviter les contestations des décisions (10).

Aussi convient-il de le noter, outre la gestion des paysages naturels, il est essentiel de développer, devant la dégradation croissante de ces paysages et les changements climatiques, des politiques d'adaptation des populations aux nouvelles conditions de vie.

En d'autres termes, le développement de nouveaux modes de vie devient une nécessité devant un environnement devenant de plus en plus hostile du fait de la crise écologique globale que subissent chaque pays, chaque territoire et chaque communauté, chacun selon ses réalités (17). Le rapport de mars 2014 du GIEC souligne d'ailleurs l'urgence pour certaines régions, notamment d'Afrique, de prendre les dispositions facilitant l'adaptation de leurs populations, en développant des techniques d'exploitation adaptées à l'état des

paysages naturels pour que les communautés puissent rester sur leurs terres. Car, la réussite de l'adaptation des populations aux nouvelles conditions de vie imposées par la nature permet de les maintenir sur leurs territoires et de réduire, en amont, les mouvements de migrants. Ainsi, les affrontements ou conflits pouvant être générés par ces flux migratoires pourraient être prévenus.

Enfin, bien que l'adaptation des populations aux réalités des paysages naturels, selon qu'ils changent, soit un facteur de réduction du nombre de conflits liés à la terre, il importe de rechercher une meilleure alternative. Car, l'adaptation n'est en réalité qu'un palliatif et non le remède aux problèmes environnementaux. De plus, certaines situations, tels que la désertification et les engoulements des terres, sont si extrêmes que les populations riveraines sont contraintes le déplacement pour d'autres terres (8).

C'est pourquoi, chercher à atténuer les effets de la crise est bien plus avantageux et durable. Pour cela, l'homme est appelé à réduire, d'un point de vue global et local, les gaz à effet de serre pour contenir le réchauffement climatique. Ce qui revient, d'une part, à entreprendre des politiques de restauration des paysages naturels dégradés. D'autre part, il s'agit de développer des modes de vie moins polluants pour l'atmosphère, les sols et les eaux. Ce qui est en vue dans ce cas, c'est de reconstituer les conditions de vie des populations sur leurs territoires et de leur redonner la sécurité qui pourrait leur manquer avec la destruction de leur environnement de vie. Ainsi, avec l'atténuation des effets de la crise écologique, certaines tensions sociales pourraient être dissipées et des conflits intra/intercommunautaires évités. Il apparaît alors que la gouvernance des paysages naturels, l'adaptation des populations aux changements qui s'y produisent et l'atténuation des impacts émanant des problèmes environnementaux sont d'importantes alternatives préventives aux conflits liés à l'environnement ou à ses ressources.

Toutefois, il est nécessaire de souligner que la protection des paysages naturels ne devrait pas se faire seulement en période de paix ou dans des communautés stables. Car, étant avéré que la guerre est un agent destructeur de la nature et que la dégradation des paysages naturels engendre des conflits, la protection de l'environnement en temps de guerre se présente comme un impératif de prévention de conflits futurs.

Prise en compte des paysages naturels en période de conflit: une prévention des conflits à venir

En période de guerre, classiquement, les dommages subis par la nature retiennent peu l'attention des différents acteurs. L'environnement est plutôt une victime sans protection ni défense et est même utilisé

comme une arme de combat lors des conflits (16). Dans un tel élan, c'est assurément les germes de conflits à venir qui se sèment. C'est pour cette raison que les périodes de conflits ne doivent pas être une guerre ouverte contre la biosphère.

La guerre ne devrait pas, de ce fait, conduire à une destruction systématique des paysages naturels des zones d'affrontement. Autrement dit, la protection de l'environnement naturel doit être une préoccupation en temps de conflit pour les groupes ou communautés en belligérance. Pour cela, selon Boiral et Verna (3), il importe d'investir dans «la promotion de la sécurité environnementale; les mesures réglementaires; la sensibilisation et la responsabilisation des militaires; le développement de la coopération internationale en environnement». Ce qui revient à faire valoir l'importance des paysages naturels dans la recherche et le maintien de la paix dans le monde et à inciter les protagonistes des conflits à avoir de la retenue dans l'utilisation des armes de destruction massive, à faire recours à des stratégies et armes moins destructrices pour la nature.

Il s'agit aussi de faire en sorte que les armes et techniques de guerre interdites par les divers traités ou conventions, tels que la Convention ENMOD adopté en 1976 et le Protocole I de Genève adopté en 1977, ne soient pas utilisées et que les mesures de protection de l'environnement en période de conflit soient respectées (6). De cette manière, l'impact des conflits sur la nature pourrait être réduit et les populations moins vulnérables après la période de belligérance et de guerre.

Par ailleurs, les organisations humanitaires pourraient relever la qualité de leur travail en s'intéressant à la qualité de l'environnement naturel des zones où elles œuvrent. Cela peut particulièrement concerner la gestion des paysages naturels autour des camps de réfugiés. En effet, le poids démographique des déplacés de guerre est bien souvent à la base de la rupture de l'équilibre de certains écosystèmes (16). C'est sans doute conscient des énormes conséquences de cela que certaines organisations humanitaires, tel que le CICR, s'intéressent de plus en plus à cette question, qu'on peut appeler écologie humanitaire. Dans ce sens, la Division Assistance de la Croix Rouge a publié un document présentant la structuration de la gestion l'environnement dans un programme d'assistance humanitaire (12).

Cet engagement et cette implication des parties belligérantes et des humanitaires pourraient limiter les dommages subis par les paysages naturels pendant les conflits.

De plus, assurer le fonctionnement ou la mise en place de systèmes de gestion des espaces naturels, en temps de conflit, se présente aussi comme une

solution palliative à la destruction de l'environnement. Il est vrai que les périodes de guerre sont des temps d'exception où pratiquement toutes les structures fonctionnent difficilement, mais pour ne pas que l'après-guerre soit plus difficile que les temps de guerre ni qu'un conflit soit la cause de plusieurs autres dans le futur, il est essentiel que des efforts soient faits pour assurer un service de conservation de la nature. Ces efforts peuvent être orientés dans deux sens.

Le premier se rapporte au maintien d'un minimum de fonctionnement des structures existantes (étatiques ou non). C'est certainement l'option qui serait la plus efficace. Car, d'une part, il s'agit d'une continuité dans le service et, d'autre part, les sources humaines et matériels existent déjà ou peuvent être mobilisées plus aisément. Dans ce cas, les parties en guerre ont un grand rôle à jouer. Chacune ayant le contrôle de tous les mouvements et activités de sa zone, il n'y a que ces parties qui puissent faciliter le maintien des structures en question ou leur remise en service. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles l'on doit renforcer la sensibilisation des populations et des militaires sur l'importance des paysages naturels dans la vie humaine et sociale. De cette manière, en cas de conflit ouvert, qu'il implique des civils ou des militaires, ceux-ci seraient plus enclins à favoriser le fonctionnement des systèmes de protection et de gestion de l'environnement. Aussi les associations ou organisations de protection de la nature, avec leurs expériences et expertises, pourraient-elles contribuer fortement à la remise en service desdites structures.

La seconde orientation s'inscrit dans le cas où les zones de conflits n'avaient pas antérieurement de telles structures. À ce moment, elles doivent être constituées.

Cela requiert, particulièrement, l'implication des organisations écologiques et organisations humanitaires. Les secondes, ayant une longue expérience dans la gestion des situations de guerre, notamment en matière de négociation avec les belligérants pour l'assistance humanitaire (25), leur apport est essentiel aux premières qui, elles, ont plus d'expérience dans la gestion, la conservation et la protection de l'environnement naturel.

La collaboration de ces deux types d'organisation/association peut efficacement contribuer à la mise en place, dans les zones de conflit civil ou militaire, de systèmes de gestion et de protection de la biosphère⁴. La mise en place de ces systèmes permettra de réduire significativement, contre les paysages naturels, non seulement les dommages directs des affrontements mais aussi ceux des afflux de réfugiés, du braconnage et de l'exploitation anarchique des forêts. Ce qui a au moins deux avantages: faciliter la protection des

⁴Il faut relever que, dans ce contexte, les organisations de protection de l'environnement ne peuvent s'engager uniquement pour la protection des paysages naturels. Elles sont obligées d'intégrer de l'humanitaire dans leurs programmes tout comme les organisations humanitaires devraient prendre en compte la protection de l'environnement naturel dans leurs actions humanitaires.

écosystèmes après les conflits et réduire les pressions économiques liées à la destruction des paysages naturels et les tensions sociales. Enfin, il est à noter qu'au-delà des efforts de protection du milieu naturel pendant les conflits armés, la prise en compte des paysages naturels dans la recherche de solutions aux conflits peut concourir à une anticipation de conflits à venir. Lorsque les causes du conflit sont en rapport avec l'environnement naturel, il est plus facile de retrouver cette question dans les discussions (1; 5). Mais, en dépit de cette présence de la question des paysages naturels dans les pourparlers, il s'agit fondamentalement de résoudre des problèmes entre les belligérants, entre hommes, en vue de les réconcilier. Ce qui s'identifie à une approche superficielle et partielle dans la recherche de solutions à certains conflits. Or, ce niveau de résolution des conflits n'est en réalité que la première partie qui, elle, a trait à la question de la gestion des ressources de la nature. En effet, de la même manière qu'une guerre a des traumatismes sur les populations humaines, de même elle entraîne des dommages dans les écosystèmes, la biosphère qu'il convient de restaurer (18). C'est pourquoi, la résolution d'un conflit armé doit prévoir la restauration des équilibres écosystémiques rompus du fait de la guerre. Et, cela concerne aussi bien les conflits ayant un rapport avec les paysages naturels que ceux n'en ayant pas. Autrement dit, une résolution durable d'un conflit fait nécessairement appel à la restauration des paysages naturels, pour ne pas exposer les populations riveraines à des conséquences post-conflits.

Ainsi, la réduction de l'impact des combats sur les paysages naturels, la mise en place de systèmes pour leur gestion en période de conflit et leur prise en compte dans les processus de résolution des conflits pourraient permettre de conserver l'environnement naturel des territoires concernés. Et, cela permet de réduire les risques de querelles entre les personnes ou les communautés autour des espaces naturels ou de leurs ressources, en assurant aux populations un minimum de sécurité liée au rendement de leurs paysages naturels et en évitant aussi les flux de déplacés environnementaux.

Cette réduction des facteurs déclencheurs de conflits conduira également à éviter des conflits futurs. Ajouté à une gestion rationnelle et équitable des paysages naturels, à l'adaptation des modes de vie des populations aux changements survenant dans leurs territoires et à l'atténuation des effets des problèmes environnementaux par la restauration des espaces détériorés, cela contribuera à rompre le cycle d'instabilité permanente: "Dégradation de l'environnement naturel → Naissance de conflits intra/intercommunautaires → Dégradation de l'environnement naturel". Ainsi pourrait-on parvenir à la création de plus de stabilité au sein des communautés et entre elles.

Conclusion

Cette étude a permis de comprendre que les paysages naturels sont bien souvent au cœur du déclenchement de nombreux conflits entre individus, groupes ou communautés. Ces conflits viennent principalement d'un problème de gestion de ces paysages et leurs richesses ou de leur dégradation. Aussi apparaît-il que les conflits armés dégradent fortement la biosphère et entraîne la rupture de l'équilibre des écosystèmes et un déséquilibre symbiotique. Car, les armes et stratégies de guerre détruisent les paysages naturels des zones de combat, l'arrêt du fonctionnement des structures de gestion et de conservation de l'environnement naturel favorisent son exploitation outrancière et anarchique et les masses importantes de réfugiés de guerre ont un impact négatif sur les écosystèmes des régions d'accueil (2). Cela laisse donc apparaître un double rapport entre paysages naturels et conflits ; mais cette influence mutuelle se présente comme la source d'une instabilité intra/intercommunautaire permanente.

Pour rompre ce cycle d'instabilité sociale ("Dégradation de l'environnement naturel → Naissance de conflits intra/intercommunautaires → Dégradation de l'environnement naturel"), les alternatives pour une paix durable doivent porter sur la gestion, la protection et la restauration des paysages naturels aussi bien en période de stabilité sociale qu'en temps de conflits armés. En ce qui concerne les moments de paix, l'équité dans la gestion de la biosphère et des ressources naturelles et un effort pour éviter la dégradation de l'environnement peuvent contribuer à prévenir d'éventuelles guerres. Quant aux périodes de conflits, il y a une rupture importante à opérer dans l'approche des paysages naturels et les approches de résolution de conflits. Il est nécessaire de passer d'une destruction systématique de la nature physique à sa protection contre les dommages des guerres. Pour cela, les parties en conflit doivent s'inscrire pratiques combattantes le respect des réglementations internationales sur la protection de l'environnement en période de conflit armé (26).

Aussi la mise en place de systèmes de gestion et de conservation des paysages naturels, pendant les moments de conflit, est-il un atout pour limiter la dégradation de l'environnement. Pour cela, l'implication collaborative des organisations de la protection de l'environnement et des organisations humanitaires, avec l'adoption d'une écologie humanitaire, est un facteur de facilitation.

Enfin, la rupture du cycle d'instabilité appelle à une prise en compte impérative des paysages naturels dans la recherche de solutions aux conflits. Ce qui implique que les solutions de paix envisagées doivent prévoir la restauration des espaces naturels dégradés et une gestion équitable de leurs ressources dans

l'après-guerre. Ainsi peut-on contenir les facteurs responsables du cycle que le double rapport entre les paysages naturels et les conflits intra /intercommunautaires est susceptible d'instaurer.

Références bibliographiques

- Babo A., 2010, Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, *Alternatives Sud*, **17**, 95, 95-118.
- Banamuhère B., 2001, Discours d'ouverture, pp. 13-16. In: Ministère des affaires foncières, environnement et tourisme (RDC), Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement (Congo) (éds), Actes du séminaire-Atelier: *Préparons la paix: conflits armés et conservation en République Démocratique du Congo, contraintes et opportunités*, Kinshasa, 18-19 juin 2001, 161 p.
- Boiral O. & Verna G., 2004, La protection de l'environnement au service de la paix, *Études Int.*, **35**, 2, 261-286.
- COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR), 2008, *Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, Publication CICR 1996 réf. 0513, https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0513_principes_fondamentaux_cr_cr.pdf. (Consulté le 30/01/2017).
- Coulibaly A., 2006, *La gestion des conflits fonciers dans le nord ivoirien: Droits, autorités et procédures de règlement des conflits*, https://www.mpl.ird.fr/ccolloque_foncier/communications/PDF/Coulibaly.pdf (Consulté le 12/02/2017).
- Doersouma A.-H. & Bouchard M.-A., 2006, *Conflits armés et environnement, Développement durable et territoires*, Dossier 8, <http://developpementdurable.revues.org/3365> (Consulté le 01 octobre 2016).
- Ertegun R., 2002, Action humanitaire et protection de l'environnement: un équilibre difficile à atteindre, *Chronique ONU*, **39**, 4, 4849.
- GIEC, 2014, *Changements climatiques 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs*. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Christopher B. Field *et al.* (dir.)), Organisation météorologique mondiale, Genève, 40 p.
- Groupe Interagences des Nations Unies pour Les Actions préventives, 2012, *Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles: terres et conflits*, PNUD, New York, 96 p.
- Habermas J., 2003, *L'Éthique de la discussion et la question de la vérité*, Grasset, Paris, 88 p.
- Hart N. & Castro P. (dir), 2001, *Conflits et gestion des ressources naturelles*, FAO, Rome, 22 p.
- International Committee Of The Red cross (ICRC)/Assistance Division, 2010, Framework for environmental management in assistance programmes, *Int. Rev. the Red Cross*, **92**, 879, 747-797.
- Jonas H., 1993, *Le principe responsabilité. Vers une éthique pour la civilisation technologique*, trad. Jean Greish, Les Éditions du Cerf, Paris, 351 p.
- Jong W., 2008, *Les racines entremêlées du conflit forestier, arborvitae*, 38, http://smcdata.iucn.org/downloads/av_38_french.pdf (Consulté le 16 janvier 2017).
- Kergreis S., Somat A. & Testé B., 2009, *La concertation conduit-elle à changer les points de vue? Une étude psychosociale sur les bords de champs en Bretagne*, pp. 283-303. In: Mermet L. & Berlan-Darqué M., *Environnement: décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, L'Harmattan, Paris, 376 p.
- Khazri A., 2011, Le développement durable et les conflits armés, *Télescope*, **17**, 2, 114-130.
- Larrère C., 2008, L'éthique environnementale aujourd'hui, *Environnement, Sciences et Bioéthique*, http://www.nonfiction.fr/article-1206-lethique_environnementale_aujourd'hui.htm (Consulté le 11/12/2016).
- Massa M.-A., 2012, *L'environnement: Le maillon faible dans la chaîne des protections garanties en cas de conflit armé?*, http://memenvi.ulb.ac.be/Memoires_en_pdf/MFE12/MFE_Massa_11_12.pdf. (Consulté le 10/01/2017).
- Naaman R., 2008, *L'environnement blessé par les conflits armés*, Novethic, <http://www.novethic.fr/empreinte-terre/pollution/isr-rse/l-environnement-blesse-par-les-conflits-armes-114988.html>. (Consulté le 05/01/2017).
- Programme des Nations Unies Pour Le Développement (PNUD), 2005. Rapport mondial sur le développement humain 2005, Economica, Paris, 401 p.
- Roe D., Nelson F. & Sandbrook C. (dir.), 2009, *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique – Impacts, expériences et orientations futures*, Institut International pour l'Environnement et le Développement, Londres, 241 p.
- Secrétariat Technique Permanent Du Comité Technique Du RGPH, 2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014: Résultats globaux, <http://www.ins.ci/n/RESULTATS%20GLOBAUX.pdf> (Consulté le 28/04/2017).
- Shuku Onemba N., 2003, *Impact de conflits armés sur les écosystèmes forestiers et les parcs nationaux en RDC*, http://www.sifee.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/ouagadougou/session-3/1_Shuku.pdf. (Consulté le 25/01/2017).
- Touré Thiam M. & Crowley J., 2014, *Impact des changements environnementaux sur les migrations humaines: Étude de cas: Sénégal et Côte d'Ivoire*, UNESCO, Paris, 294 p.
- UNICEF, 2005, *Manuel pour les situations d'urgence sur le terrain: Guide à l'usage du personnel de l'UNICEF*, UNICEF, New York, 488 p.
- UNITED NATIONS, 1977, Convention on the prohibition of military or any other hostile use environmental modification technique, United Nations, New York, 68 p.
- WELZER H., 2009, *Les guerres du climat: Pourquoi on tue au XXI^e siècle*, trad. Bernard Lortholary, Éditions Gallimard, Paris, 352 p.